

Informations pratiques

La CCBVL propose un service d'accueil des enfants au sein des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) situés sur son territoire.

Conditions d'accueil

Pour être accueilli au sein d'un des ALSH de la CCBVL, un enfant doit remplir deux conditions :

- être scolarisé,
- être âgé d'au moins 3 ans au premier jour de présence (sauf à Marchenoir, 4 ans).

Dossiers d'inscription

L'inscription d'un enfant au sein d'un ALSH de la CCBVL nécessite de remplir un dossier administratif. Ce dossier sera valable jusqu'au 31 août 2023, mais toute modification des renseignements en cours d'année doit être communiquée au responsable de la structure dans les plus brefs délais.

Pour être complet, le dossier administratif d'un enfant doit contenir les éléments suivants :

- le document « Fiche enfant ALSH CCBVL » (fiche individuelle de renseignements),
- une attestation d'assurance en Responsabilité Civile,
- une photocopie des vaccinations de l'enfant (DTPolio obligatoire),
- les coupons-réponses du règlement intérieur des ALSH signés.

Pour chaque séjour, une fiche spécifique de réservation est à compléter durant la période dédiée aux inscriptions.

Tarifification

Les tarifs journaliers des ALSH de la CCBVL sont basés sur les revenus des familles. Une tarification modulée est pratiquée en fonction du quotient familial. Le service Jeunesse appliquera la tarification adaptée au quotient familial de chaque famille selon les éléments récupérés :

- pour les allocataires de la CAF, via le service Cdap de la CAF. Dans le cas où une famille ne souhaiterait pas que notre service accède à ses données personnelles via ce service, celle-ci devra fournir tous les documents nécessaires à l'établissement de son quotient familial selon le même mode de calcul que la CAF,
- pour les allocataires de la MSA, sur présentation d'un justificatif de quotient familial daté de moins de trois mois au premier jour du séjour.

Les familles bénéficiaires de Bons Vacances de la CAF ou d'aides spécifiques doivent nous fournir les documents lors de l'inscription.

Nos partenaires



Accueils de Loisirs Sans Hébergement

Noël 2023



Informations pour les A.L.S.H du territoire de la C.C.B.V.L

Service Jeunesse de la C.C.B.V.L					Association Familles Rurales
	Josnes	Marchenoir	Mer	Suèvres	La Chapelle Saint Martin
Lieu d'accueil	Ecole "les moulins" - 5 rue des grenouilles	Salle des Fêtes - rue de Saint Laurent	Pôle Jeunesse - 26 rue du sergent Bernard	Chemin des sablonnards	10 rue du clos
Période de fonctionnement	FERMÉ	FERMÉ	Du 2 au 5 janvier 2024	FERMÉ	FERMÉ
Horaires d'ouverture de l'A.L.S.H			8h30-17h		
Horaires de garderie			matin : 7h15-8h30 soir : 17h-18h15		
Modalités de fonctionnement			Inscription minimum : à la journée		
Contacts	Karine TARIN 06.49.53.27.72 alsh.josnes@beaucevaldeloire.fr	Clemence HENRY 06.77.16.50.83 alsh.marchenoir@beaucevaldeloire.fr	Amélie PELE 02.54.33.38.42 alsh.mer@beaucevaldeloire.fr	Amélie PELE 07.57.42.62.63 alsh.suevres@beaucevaldeloire.fr	Nathalie RUBLON 06.17.92.05.03 cloisirs.villex@orange.fr

Inscriptions

Service Jeunesse de la C.C.B.V.L					Association Familles Rurales
	Josnes	Marchenoir	Mer	Suèvres	La Chapelle Saint Martin
Période d'inscription	Du samedi 25 novembre à 9h au mercredi 29 novembre à 9h				FERMÉ
Modalités d'inscription	Uniquement par mail à l'adresse suivante : inscriptionsALSH@beaucevaldeloire.fr				

Tarifs des A.L.S.H de la C.C.B.V.L appliqués pour les vacances

A.L.S.H (8h30 - 17h)

Garderie du matin (7h15-8h30) et/ou du soir (17h-18h15)

Quotient familial	Tarifs journaliers					
	C.C.B.V.L			Hors C.C.B.V.L		
	Brut	Allocataire CAF	Allocataire MSA	Brut	Allocataire CAF	Allocataire MSA
≥ 1201	17,13 €	12,31 €	12,31 €	34,25 €	29,43 €	29,43 €
801 à 1200	16,09 €	11,27 €	11,27 €	32,17 €	27,35 €	27,35 €
≤ 800	15,05 €	10,23 €	10,23 €	30,09 €	25,27 €	25,27 €

LES PERSONNES APPORTANT LEUR REPAS POUR RAISONS MEDICALES BENEFICIERONT D'UNE TARIFICATION SPECIFIQUE, RENSEIGNEMENTS AUPRES DE VOTRE STRUCTURE.

Prestation journalière	
MSA	4,82 €
CAF	4,82 €

Quotient familial	Forfait "à la journée"	
	Uniquement pour les A.L.S.H de Josnes et Suèvres	
	C.C.B.V.L	Hors C.C.B.V.L
≥ 1201	2,44 €	4,89 €
801 à 1200	2,17 €	4,36 €
≤ 800	1,91 €	3,83 €

Quotient familial	Forfait "à la semaine"	
	Uniquement pour les A.L.S.H de Marchenoir et Mer	
	C.C.B.V.L	Hors C.C.B.V.L
≥ 1201	8,12 €	16,24 €
801 à 1200	7,59 €	15,18 €
≤ 800	7,06 €	14,12 €

Les aides spécifiques (bons vacances, comités d'entreprises, etc...) sont à déduire des tarifs ci-dessus.

EXEMPLES DE FACTURATION :

Exemple N°1 : Une famille allocataire CAF habitant le territoire de la C.C.B.V.L, dont le Quotient Familial est de 1047, qui inscrirait ses deux enfants une semaine complète à l'A.L.S.H de Mer, avec garderie plusieurs jours, paierait : (11,27 €/jour x 5 jours) + 7,59 € = 63,94 € x 2 enfants = 127,88 €

Exemple N°2 : Une famille allocataire MSA habitant le territoire de la C.C.B.V.L, dont le Quotient Familial est de 638, qui inscrirait chacun de ses trois enfants trois jours à l'A.L.S.H de Suèvres, avec garderie chaque jour, paierait : (10,23 €/jour x 3 jours) + (1,91 €/jour x 3 jours) = 36,42 € x 3 enfants = 109,26 €